

2014

1918

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE

Termes de référence pour l'atelier d'orientation
stratégique du processus de mise en place
de la CAPSU

ATELIER D'ORIENTATION STRATEGIQUE
Du 22 au 23 Janvier 2014

1. Contexte général et Justification

1.1. Protection sociale dans la vision politique actuelle

La vision du développement inclusif réaffirmée dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale repose sur le respect des besoins différenciés des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y afférents.

La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires et est basée sur trois logiques : celle d'assistance, celle d'assurance et celle d'autonomisation des catégories sociales vulnérables.

Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité permettent aux populations pauvres et vulnérables de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et d'accéder aux services sociaux de base.

Il est admis que la protection sociale contribue directement à la croissance économique. C'est pourquoi, le Sénégal compte faire sienne l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables. De ce point de vue, la SNDES 2013-2017 promeut la protection des droits des handicapés, la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, l'équité et l'égalité de genre et la solidarité avec les groupes vulnérables.

Ainsi, les objectifs stratégiques poursuivis dans la SNDES 2013-2017 sont les suivants :

- promouvoir le travail décent, à travers l'amélioration de la couverture maladie et de la sécurité au travail, le renforcement des prestations sociales et la lutte contre l'évasion sociale ;
- améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables et des familles vivant en situation de précarité et la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux ;
- **étendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables par le développement d'un paquet de services de protection avec des normes et standards minimum de qualité ;**
- la création d'une Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU).

L'atteinte de ces objectifs stratégiques se fera aussi à travers le renforcement du dispositif de réinsertion sociale des groupes vulnérables, à la facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production.

La Gouvernement travaillera au développement d'un paquet de services de protection avec des normes et standards minimum de qualité, et la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection des personnes handicapées.

Sur le plan institutionnel, la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU) sera instaurée dès 2014 afin d'appuyer dans un premier temps la CMU de base, la BSF et la bonification retraite.

1.2. Intérêt de mettre en place la CAPSU

La mise en place de la CAPSU répond au besoin de satisfaire certains impératifs qui répondent globalement à la nécessité d'une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources :

- Mobiliser suffisamment de ressources pour assurer un financement des politiques de protection sociale de façon durable et soutenable ;
- Mieux coordonner et renforcer la synergie des interventions en matière de protection sociale;
- Responsabiliser les différents acteurs qui contribuent au financement de la CAPSU ;
- Explorer divers mécanismes de financement qui vont des contributions publiques, l'impôt, aux taxes affectés afin d'améliorer la redistribution de la richesse nationale ;
- Réduire les inégalités par le financement de l'accès aux services sociaux de base : santé, nutrition, éducation, ...

1.3. Positionnement de la CAPSU dans le financement de la protection sociale

A terme, la CAPSU sera l'instrument par excellence de financement de la protection sociale qui dans un premier temps va financer la Couverture maladie universelle, la bourse de sécurité familiale et la bonification retraite.

La CAPSU au-delà de financer la protection sociale permettra de renforcer la coordination des programmes de protection et la synergie des différentes interventions. Un travail sera fait pour une meilleure articulation entre la Bourse de Sécurité Familiale, la Couverture Maladie Universelle, et la Bonification Retraite.

2. OBJECTIFS

2.1. OBJECTIF GENERAL

Partager les orientations stratégiques de la CAPSU avec toutes les parties prenantes en vue de contribuer à la mise en place d'une caisse viable à long terme et qui s'insère parfaitement dans le dispositif de protection sociale du Sénégal.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Partager la vision et les orientations stratégiques de la CAPSU
- Discuter du modèle juridique et s'accorder sur le format qui permet d'allier une bonne gouvernance, une transparence et une efficacité de la CAPSU
- Partager le schéma institutionnel de gouvernance de la CAPSU
- Identifier des sources de financement innovant ainsi que les contraintes inhérentes à chaque source
- Faire des recommandations pertinentes en vue de la mise en place de la CAPSU dans les meilleurs délais (feuille de route)

3. RESULTAS ATENDUS

1. Les visions et les orientations stratégiques de la CAPSU sont partagées
2. Le modèle juridique sur le schéma institutionnel de gouvernance est partagé avec toutes les parties prenantes
3. Les éléments devant alimenter la feuille de route pour la mise en place de la CAPSU fonctionnelle dans les meilleurs délais sont définis
4. Les sources de financement de la CAPSU et les stratégies de mobilisation des ressources sont identifiés
5. Les orientations par rapport au plan de développement sont déterminées
6. Les recommandations pertinentes en vue de la mise en place de la CAPSU dans les meilleurs délais sont formulées

4. METHODOLOGIE

L'atelier sera animé dans une approche participative, et marqué par plusieurs phases qui se décomposent ainsi :

- *La première phase* consiste à présenter et à partager les différentes expériences en matière de protection sociale et de faire ressortir les lacunes en matière de financement.

Cette première phase sera marquée par la contribution des différents secteurs de la protection sociale et de faire un état des lieux. Il s'agit au-delà de la situation de référence, de recueillir les avis et suggestions des acteurs pour une meilleure organisation du secteur et d'aller vers un mécanisme de financement équitable et universelle.

- *La deuxième phase* sera l'occasion de décliner la vision et les propositions d'orientation stratégique qui seront enrichies par les productions des travaux de groupe organisés autour des thématiques suivants :

- **Thématique 1** : Identification des mécanismes de financement pour un système de protection sociale globale, intégré, et durable ;
- **Thématique 2** : Schéma de gouvernance intra et intersectoriel ;
- **Thématique 3** : Institutionnalisation des programmes appuyés par la CAPSU
- **Thématique 4** : Proposer la feuille de route pour le processus de mise en place de la CAPSU

- *La troisième phase* sera axée sur la mise en commun des contributions des différents groupes de travail et des échanges par rapport aux modalités de mise en place de la CAPSU.

5. DUREE ET LIEU

- **Durée** : 02 jours
- **Date** : Les Mercredi 22 et Jeudi 23 Janvier 2014
- **Lieu** : Hôtel Amaryllis

6. Agenda

ATELIER D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROCESSU DE MISE EN PLACE DE LA CAPSU

Mercredi 22 et Jeudi 23 Janvier 2014, Hôtel Amaryllis Mbour SALY

Jours	Heures	Activités	Responsables
Mercredi 22 Janvier 2014	09H - 09H 30	- Mise en place des participants - Cérémonie d'ouverture - Allocution DC Présidence - Allocution Représentant des PTF - Allocution Délégué Général DGPSN - Présentation des participants	- DGPSN
	09H 30 - 10H	- Présentation de l'agenda - Présentation des objectifs de l'atelier	- DGPSN
	10H 00 - 10H 30	<i>Pause café</i>	
	10H 30 - 13H	- Présentations (15 mn par présentation): - Programme Santé CMU au Sénégal - PNBSF - Le minimum vieillesse - La Pension minimale PBN - Discussions - Présentation (15 mn): - La CAPSU : Etat des lieux et modèle de gouvernance - Discussions - Constitution et consignes des travaux de groupe	- CACMU - DGPSN - IPRES - DGPSN
	13H - 14H 30	<i>Pause déjeuner</i>	
	14H 30 - 17H 00	Travaux de groupe	- Participants
		<i>Fin de journée</i>	
	09H - 09H 30	Evaluation J1 et Cadrage par rapport aux Travaux de groupe	- Participants
Jeudi 23 Janvier 2014	09H 30 - 10H	<i>Pause café</i>	- Participants
	10H - 11H	Poursuite des travaux de groupe	- Participants
	11H - 13H	- Restitution des travaux de groupe - Discussions	- Participants
	13H - 14H	- Recommandations - Identifications de prochaines étapes - Clôture	- DGPSN
	14H	<i>Pause déjeuner et Fin</i>	- DGPSN

7. Budget Prévisionnel

DESIGNATION	NOMBRE	COUT UNITAIRE	Nbre /jr	COUT TOTAL
I. HEBERGEMENT – RESTAURATION				
Réservation / Hébergement	45	49 500	2	4 455 000
Extra (Eau minérale, Thé, Café, jus, Beignets petits biscuits) pendant les travaux sous ateliers	1	100 000	2	200 000
Pause-café pour 2 jours (Eau minérale, Thé, Café, jus, Beignets crevettes, nem, petits biscuits)	45	5 000	2	450 000
Sous Total				5 105 000
II. SALLES DE TRAVAIL/ FOURNITURES				
Salles de travail (forfait pour 3 salles de travail)	1	300 000	1	300 000
Fournitures (Bic, Classeurs, Bloc-notes, Gommex crayons, Padex, Marqueurs)	45	2 000	1	90 000
Sous Total				390 000
III. COMMUNICATION				
Bandoles	2	25 000	1	50 000
Journalistes (couverture de l'ouverture et de la fermeture)	15	20 000	1	300 000
Couverture RTS et autres	9	25 000	1	225 000
Restauration des Journalistes (couverture de l'ouverture)	5	25 000	1	125 000
Sous Total				700 000
IV. REMBOURSEMENT TRANSPORT	45	10 000	2	900 000
VI. HONORAIRE APPUI TECHNIQUE ET SECRETARIAT	2	75 000	1	150 000
Sous Total				1 050 000
TOTAL GENERAL				7 245 000